

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



23 janvier 2024

N° 21

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

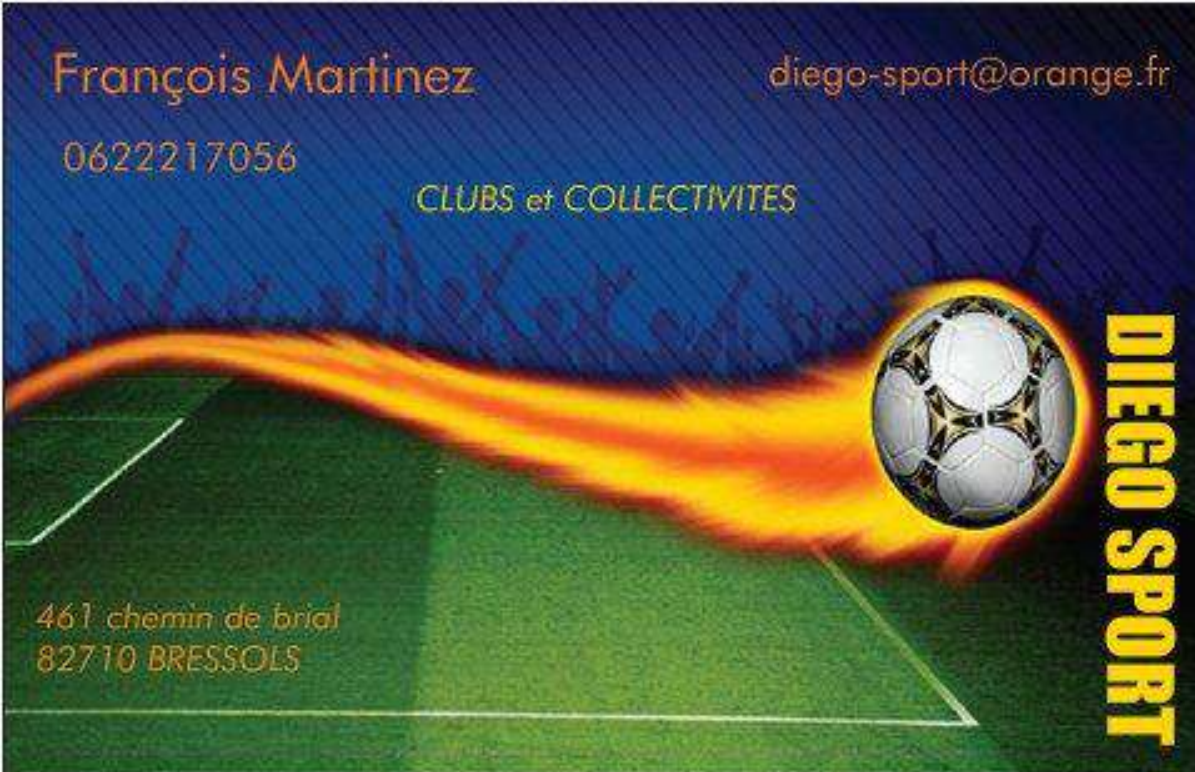


- Réunion de la Commission,
- Carnet noir,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 3,
- Sportivité semaine 3,
- Sanction,
- Rectificatif litige,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 5 à 8,
- Infos Coupe Delaune.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 22 janvier 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

CARNET NOIR

Chers licenciés,

Nous tenons à vous annoncer une nouvelle douloureuse. L'ATHLETICO TOLOSA a vécu un drame lors du match contre IO TEAM : son joueur, Stéphane TRINQUE, a fait un malaise cardiaque sur le terrain. Pris en charge par les services de secours, il n'a finalement pas pu être réanimé.

C'est un choc pour nous tous. Nous tenons à témoigner tout notre soutien aux joueurs et au club de l'ATHLETICO TOLOSA, ainsi qu'à sa famille.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi**

midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre.** Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne.**

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

11 PRECISIONS REGLEMENT

↳ RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

↳ LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

↳ RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de

Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport**.

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de **rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi** suivant la **1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en**

pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org.**

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous). **ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (Amendes ou match perdu par club).



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations du club F7 => OK Disqualification du joueur depuis le 08/01/2024
------------------	---



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc du joueur VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) Autorisations du club F7 => OK Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-	25/01 (1)	22/01
ASC CNES	15/01 (1)	-	18/01 (1)	12/02
CHIPIRONS O.	18/12 (1) - F7	-		22/01
ASFP LUSITANOS	29/01 (4)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		22/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-		12/02
AS MATRA	29/01 (2)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		22/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (2)	-		12/02
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		05/02
TOULOUSE SA	15/01 (1)	-	24/01 (1)	12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS

SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024

Coupe Occitane : 1/4 de finale

USEMA COLOMIERS	3	-	2	AS MATRA	
MECAP FC	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
ALTRAN FOOT	4	-	2	TOULOUSE SA	
INTERNAT FC	2	-	2	CHIPIRONS OL	☎️
Tirs au but	5	-	4		

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller (remis du 29/09)

AGATE FC		Remis		LABEGE INTER FC	🚫
----------	--	--------------	--	-----------------	---

Division : Honneur – Journée 5 aller (remis du 29/09)

IO TEAM		A rejouer		ATHLETICO TOLOSA A	🚫
---------	--	------------------	--	--------------------	---

Division : Honneur – Journée 6 aller (remis du 07/12)

NIMBA OT		Remis		AS DRT	☔
----------	--	--------------	--	--------	---

Division : Honneur – Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASFP LUSITANOS		Remis		SB FC LAUNAGUET	☔
----------------	--	--------------	--	-----------------	---

Division : Promotion – Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS SAINT-LOUP-CAMMAS		Remis		SOPRA STERIA FOOT	☔
----------------------	--	--------------	--	-------------------	---

Division : Promotion – Journée 5 aller (remis du 29/11)

LES VIEILLES CANAILLES	5	-	1	ASCA	
------------------------	---	---	---	------	--

Division : Promotion – Journée 6 aller (remis du 04/12)

AS EVOTEC	1	-	3	CONFLUENT LP	
-----------	---	---	---	--------------	--

MATCH DE PRESELECTION

FORZA VIOLA FC	1	-	3	SELECTION FSGT31	
----------------	---	---	---	------------------	--

Non communication téléphonique du résultat	☎️	Feuille de match non parvenue	📖
Forfait	F	Litige	⚖️
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	👉
Décision Commission	🚫	Demande club	🎁

Rappel Semaine 2 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 3

TROIS sorties temporaires, **DEUX** avertissements et **UNE** exclusion pour **SIX** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre INTERNAT FC / CHIPIRONS OL du 17/01/2024 - Coupe Occitane - 1/4 de Finale :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*" - EXCLUSION -
(**ART 32 - §C - a**),

AIT ALI Samir, licence n° 0387154, capitaine (CHIPIRONS OL)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique à compter du 22/01/2024.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre MECAP FC / LABEGE INTER FC du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n°20.

Le joueur incriminé ayant purgé sa suspension la semaine 51, le club LABEGE INTER FC est rétabli dans ses droits, ainsi que les joueurs concernés dans le dernier bulletin.

RECTIFICATIF CALENDRIER



Pour différentes raisons, la semaine 6 est en grande partie modifiée. La programmation de ce bulletin annule celle du n°20.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque ou allée des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

Division : Honneur - Journée 10 retour

FC BALEC	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 31/01	19h45
ASFP LUSITANOS	AS DRT	St Alban Coudon Hb	Me 31/01	20h30
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 29/01	20h00
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Remis		
<u>Exempt</u> : IO TEAM				

Division : Promotion - Journée 10 retour

CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	A définir		
ASCA	CHIPIRONS OL	Beaupuy Hb	Me 31/01	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	AS EVOTEC	St Loup Cammas Hb	Je 01/02	20h15
VIEILLES CANAILLES	CONFLUENT L.P.	Lardenne Synthé	Me 31/01	19h45

Exempt : AS MATRA 2

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3

SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 02/02	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 01/02	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3

FORZA VIOLA FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium B.Taton Syn	Je 01/02	20h30
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 01/02	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3

MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 29/01	20h00
AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 30/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3

AS MATRA	LABEGE INTER FC	Balma Latécoère Hb	Je 01/02	20h30
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 02/02	20h00

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024**Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage**

AS CNRS-CAES (F7)	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Ma 06/02	20h45
USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me 07/02	20h15
TOULOUSE SA	AGATE FC	Argoulets St	Je 08/02	19h45
ALTRAN FOOT	CHIPIRONS OL	Blagnac Baradels Syn	Je 08/02	21h00

Coupe de Printemps : Cadrage

AS EVOTEC	BELLA BARBARIANS(F7)	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45
AS ST-LOUP CAMMAS	FC POTO (F7)	St Loup Cammas Hb	Je 08/02	20h15
IO TEAM	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45

RATTRAPAGES**Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour (remis du 08/01/24)**

INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 05/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10/23)

AS MATRA	ASC CNES	Balma Latécoère Hb	Je 08/02	20h30
----------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 13/10/23)

LABEGE INTER FC	SAINT ALBAN	Deyme Hb	Ve 09/02	20h00
-----------------	-------------	----------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 13/12/23)

ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 07/02	20h30
----------------	-----------------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

NIMBA OT	AS DRT	A définir		
----------	--------	------------------	--	--

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ASCA CONFLUENT LP Beaupuy Hb Me 07/02 20h15

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FC CANTOU'LOUSAIN FC UKRAINE (75) Tournefeuille Synthé Sa 10/02
FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) **Remis**
PASPORT AS ESTORIL (94) Fernand Sastre Synt Sa 10/02 19h00

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12/23)

ASC CNES TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 14/02 19h45

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO **A définir**

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

SAINT-ALBAN ALTRAN FOOT St Alban Coudon Hb Lu 12/02 20h30

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)

AGATE FC AJ SAINT-EXUPERY Sordelo Hb Je 15/02 19h45

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS NIMBA OT St Alban Coudon Hb Me 14/02 20h30

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 12/02 20h00

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

FREESCALE IO TEAM Lardenne Synthé Me 14/02 19h45

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11/23)

AS ST-LOUP CAMMAS SOPRA STERIA FOOT St Loup-Cammas Hb Je 15/02 20h15

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 23/02/2024

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT 31 FC POTO Lardenne Synthé Me 21/02 19h45

INFOS COUPE A.DELAUNE

EQUIPES du FORZA VIOLA et CAPC (13).



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



30 janvier 2024

N° 22

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

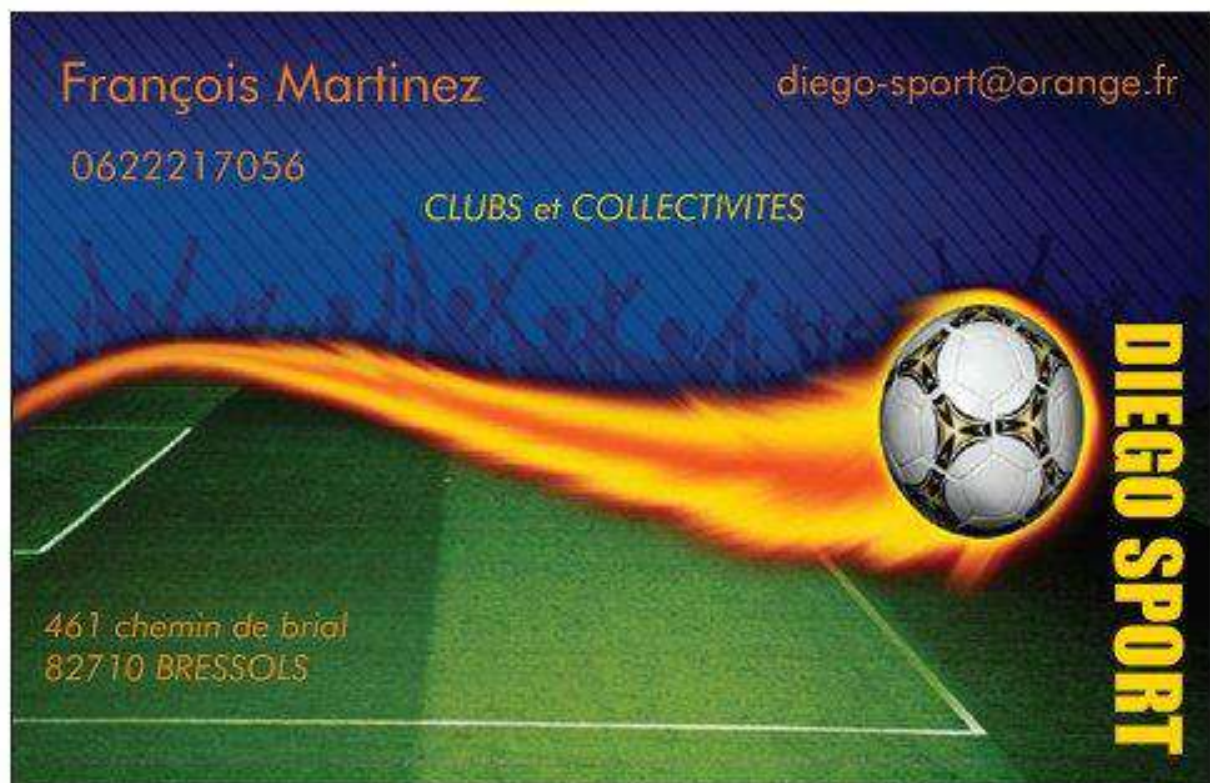


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 4,
- Sportivité semaine 4,
- **Discipline**,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litige,
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 à 9.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 janvier 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 5) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 6) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 7) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 8) **Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).
ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc du joueur VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) Autorisation du club F7 => OK Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
SB FC LAUNAGUET	Manque carton blanc du joueur LANCINE Dsso Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
CHIPIRONS O.	18/12 (1) - F7	-	23/01 (1)	22/01
ASFP LUSITANOS	29/01 (4)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-		12/02
AS MATRA	29/01 (3)	-	29/01 (3)	26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (4)	-		12/02
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-	24/01 (1)	05/02


02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 4


SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024

Division : Honneur - Journée 9 aller

AS DRT		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
SB FC LAUNAGUET	4	-	0	IO TEAM	
FC BALEC	5	-	1	ASFP LUSITANOS	
NIMBA OT	4	-	2	FREESCALE	


Exempt : INTERNAT FC

Division : Promotion - Journée 9 aller

SOPRA STERIA FOOT		-		CHIPIRONS OL.	
CHU TOULOUSE FC	5	-	3	CONFLUENT LP	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	8	LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA 2	0	-	4	AS EVOTEC	

Exempt : ASCA

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2

SHADOCKS DE SEILH	0	-	5	PASPORT	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		SAINT-ALBAN	

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 2








FC CANTOU'LOUSAIN	5	-	1	FORZA VIOLA FC	
AJ SAINT-EXUPERY	3	-	2	ALTRAN FOOT	

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 2

ASC CNES	1	-	2	MECAP FC	
TOULOUSE SA	3	-	0	AGATE FC	F

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 2

FC POTO	4	-	0	AS MATRA	
USEMA COLOMIERS	4	-	3	LABEGE INTER FC	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 3: Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 4

TROIS sorties temporaires, **CINQ** avertissements et **QUATRE** exclusions directes pour **TREIZE** rencontres arbitrées.

DISCIPLINE



ESPRIT SPORTIF

LE SPORT EST AU SERVICE DE L'HOMME ET NON L'HOMME AU SERVICE DU SPORT

Le sport est un jeu et doit le rester. Le concept " **sport** " dérive d'ailleurs du vieux français "**desport** " qui signifie amusement.

Depuis un siècle, le sport a évolué considérablement et il continue de prendre de l'importance, tant sur le plan de la vie économique (investissements exigés, production industrielle et commerciale) que sur le plan des habitudes de vie (milliers de spectateurs dans les stades, devant la télévision, passion développée) et par les milliers de personnes qui pratiquent une discipline sportive pour leur plaisir ou leur hygiène de vie.

Mais quelle que soit la motivation, quel que soit le poids de l'enjeu, **le sport n'est plus le sport s'il cesse d'être un jeu**. Et il cesse d'être un jeu si l'objectif fixé doit être atteint à n'importe quel prix y compris la tricherie et la **VIOLENCE**.

Le sport n'est pas la guerre, même parfois s'il prend l'aspect d'une **guerre en maillot**. Elle occasionne parfois des blessures physiques, par accident, ce qui fait partie des risques du jeu. Chacun combat par son ardeur, **mais l'adversaire est un partenaire**, et non pas **un ennemi**. La victoire ou la défaite ne changeront pas la face du monde.

Avoir l'esprit sportif, c'est **essayer** d'être un bon joueur, mais surtout, un beau joueur c'est à dire loyal, respectueux de l'arbitre et de la règle, modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Etre **sport**, c'est ne jamais se départir du **fair-play** expression anglaise difficilement traduisible, "**fair**" signifiant à la fois équitable, beau et noble.

Le sport demeure un jeu, sa noblesse réside dans l'harmonie et la conciliation d'attitudes différentes : l'ardeur combative, le sang-froid, la volonté de vaincre, la loyauté et la courtoisie.

C'est de cette noblesse que se nourrit l'esprit sportif.

Le dirigeant doit avoir conscience du caractère culturel et social du loisir sportif et s'efforcer de créer, dans le groupe qu'il anime, une large solidarité qui dépasse les seules préoccupations sportives.

Le sport est devenu davantage qu'une distraction, c'est aussi une activité de compensation indispensable à l'homme maltraité par les multiples contraintes de la vie moderne, il est également un spectacle populaire aux dimensions grandioses, mais il est avant tout un exceptionnel moyen d'éducation, un processus facteur d'épanouissement de la personnalité et le moyen de promotion humaine.

L'association française pour un sport sans violence et pour le fair-play a pour but :

- De protéger le sport contre tous les dangers de violence et de désordre qui le défigurent et le discréditent, aussi

bien dans sa pratique que dans son environnement,

- De défendre et de promouvoir l'éthique sportive et sa manifestation essentielle : le fair-play, la sportivité.

Nous avons été indulgents jusqu'à présent, mais nous ne pouvons plus continuer comme ça si nous voulons garder un bon esprit au sein de la FSGT.

Donc prévenez vos joueurs : dorénavant, nous prendrons les sanctions **MAXIMALES** applicables.

Etant donné l'avancement dans la saison, certains de vos joueurs, s'ils continuent, ne vont plus pouvoir jouer durant cette fin de saison.

Pour porter à votre connaissance, depuis le début de la saison : **41** Sorties temporaires, **153** Avertissements et **20** Exclusions.

SANCTIONS

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Pour "*COUP DE PIED A ADVERSAIRE*" - EXCLUSION -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, (FC BALEC)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour "*AGRESSION ENVERS UN ADVERSAIRE*" - EXCLUSION -

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n° 0014085, (ASFP LUSITANOS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre AS SAINT LOUP-CAMMAS / LES VIEILLES CANAILLES du 25/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*"
(**ART 32 - §C - a**),

- EXCLUSION -

BORI Julien, licence n° 0014116, (AS SAINT-LOUP-CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique, à compter du 29/01/2024.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF*"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/02/24
(**ART 32 - B - f**),

GIRAULT Antoine, licence n° 0370374, (LES VIEILLES CANAILLES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2024.

SANCTION EN RETARD

Rencontre AS CNRS-CAES / AS EVOTEC du 09/01/2024 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - Premier tour :

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE*"
(**ART 32 - §H - a**),

- EXCLUSION -

FERREIRA Bruno, licence n° 0234140, (AS CNRS-CAES)

- Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 15/01/2024.

LITIGE

Rencontre SOPRA STERIA FOOT / CHIPIRONS OL. du 24/01/24 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à la réception du rapport de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §M - a**), décide :

Pour "*COUP VOLONTAIRE A ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -

CHIBANE Kimy, licence n° 0344885 (SOPRA STERIA FOOT)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/11/23 (ART 32 - B - f),

BESSET Julien, licence n° 0425293, (CHIPIRONS O.)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2024.**

D'autre part, l'arbitre n'ayant pas pu identifier les joueurs de CHIPIRONS coupables de l'agression qui s'ensuivit contre le joueur CHIBANE Kimy, ceux-ci ayant eu des comportements entraînant une bagarre générale, et l'arbitre ayant dû arrêter définitivement la rencontre à la 70^{ème} minute, ne se sentant plus en sécurité, la sous commission en application du règlement (**Art 33 - §H**), décide :

- **Match perdu par pénalité aux deux équipes, celles-ci ayant eu des comportements entraînant une bagarre générale et l'arrêt de la rencontre.** Chaque équipe marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

FORFAIT GENERAL

Les dirigeants du club de **AGATE FC** nous informe que leur équipe déclare **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison.

Le calendrier des matchs retour vous ayant déjà été envoyés, bien se référer à la programmation du bulletin pour les équipes devant jouer contre eux.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage

TOULOUSE SA

AGATE FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 6 aller

NIMBA OT

AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller

AGATE FC

AJ SAINT EXUPERY

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage

AS CNRS-CAES (F7)	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Ma	06/02	20h45
USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me	07/02	20h15
TOULOUSE SA	AGATE FC	Annulé			
ALTRAN FOOT	CHIPIRONS OL	Blagnac Baradels Syn	Je	08/02	21h00

Coupe de Printemps : Cadrage

AS EVOTEC	BELLA BARBARIANS(F7)	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45
AS ST-LOUP CAMMAS	FC POTO (F7)	St Loup Cammas Hb	Je 08/02	20h15
IO TEAM	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour (remis du 08/01/24)

INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 05/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10/23)

AS MATRA	ASC CNES	Balma Latécoère Hb	Je 08/02	20h30
----------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 08/12/23)

LABEGE INTER FC	SAINT ALBAN	Deyme Hb	Ve 09/02	20h00
-----------------	-------------	----------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

NIMBA OT	AS DRT	Argoulets St	Je 08/02	19h45
-----------------	---------------	---------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 07/02	20h30
----------------	-----------------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ASCA	CONFLUENT LP	Beaupuy Hb	Me 07/02	20h15
------	--------------	------------	----------	-------

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	FC UKRAINE (75)	Tournefeuille Synthé	Sa 10/02	19h00
PASPORT	AS ESTORIL (94)	Fernand Sastre Synt	Sa 10/02	20h00
FORZA VIOLA FC	AC VICTOR HUGO (94)	Remis		

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12/23)

ASC CNES	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 14/02	19h45
----------	-------------	------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	A définir		
--------------------	---------	------------------	--	--

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu 12/02	20h30
-------------	-------------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)

AGATE FC	AJ SAINT-EXUPERY	Annulé		
-----------------	-------------------------	---------------	--	--

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 14/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 12/02 20h00

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

FREESCALE IO TEAM Lardenne Synthé Me 14/02 19h45

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11/23)

AS ST-LOUP CAMMAS SOPRA STERIA FOOT St Loup-Cammas Hb Je 15/02 20h15

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) **A définir** Sa 24/02 15h00

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT 31 FC POTO Lardenne Synthé Me 21/02 19h45

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC ATHLETICO TOLOSA B Muret Auriol Synthé Lu 26/02 20h00

FC CANTOU'LOUSAIN TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 28/02 19h45

USEMA COLOMIERS FORZA VIOLA FC Capitany Synthé Me 28/02 20h15

FC POTO PASPORT Lardenne Synthé Ve 01/03 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES AJ SAINT EXUPERY Ramonville Hb Ma 27/02 19h45

SAINT-ALBAN SHADOCKS DE SEILH St Alban Coudon Hb Lu 26/02 20h30

AS MATRA AGATE FC Annulé

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac baradels Syn Je 29/02 21h00

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A ASFP LUSITANOS St Alban Coudon Hb Me 28/02 20h30

IO TEAM AS DRT Lardenne Synthé Me 28/02 19h45

FREESCALE SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 26/02 20h00

NIMBA OT INTERNAT FC Argoulets St Je 29/02 19h45

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 28/02 20h15

CHIPIRONS O. AS MATRA 2 Fenouillet Collège Syn Me 28/02 20h00

CONFLUENT LP AS EVOTEC Pinsaguel Hb Lu 26/02 20h30

VIEILLES CANAILLES SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Je 29/02 19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



6 février 2024

N° 23

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

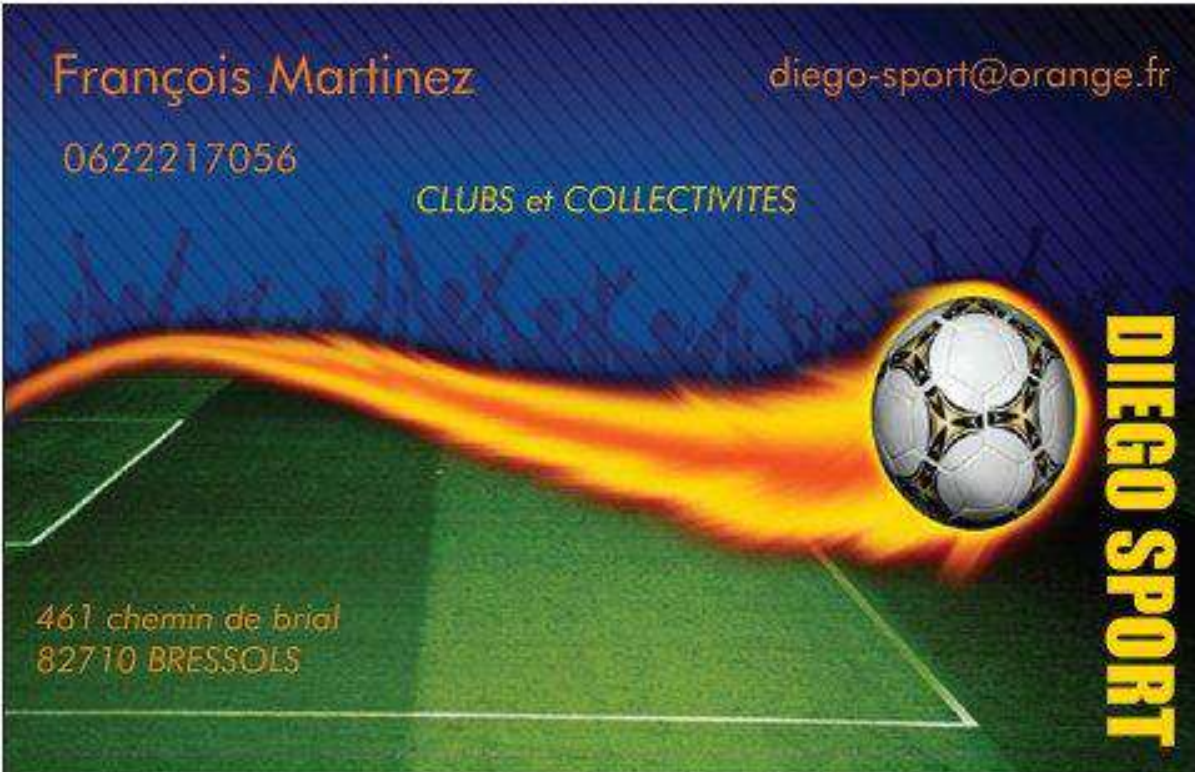
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 5,
- Sportivité semaine 5,
- Envoi Feuille de match,
- Vérification Feuille de match,
- Matches de rattrapage,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 à 9.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Franois Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 5 février 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)			26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-	01/02 (2)	12/02
	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02
AJ SAINT EXUPERY	31/01 (1)		05/02 (1)	26/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (4)	-	05/02 (4)	12/02



02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 5


SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

Division : Honneur - Journée 10 retour

INTERNAT FC		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
FC BALEC	5	-	2	FREESCALE	
ASFP LUSITANOS	0	-	6	AS DRT	
SB FC LAUNAGUET	5	-	1	NIMBA OT	

Exempt : IO TEAM

Division : Promotion - Journée 10 retour

CHU TOULOUSE FC		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
ASCA	0	-	5	CHIPIRONS OL.	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	9	AS EVOTEC	
LES VIEILLES CANAILLES	4	-	1	CONFLUENT LP	

Exempt : AS MATRA 2

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3

PASPORT		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
SHADOCKS DE SEILH		Remis		SAINT-ALBAN	

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3








FORZA VIOLA FC	3	-	2	AJ SAINT-EXUPERY	
ALTRAN FOOT	3	-	5	FC CANTOU'LOUSAIN	

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3

MECAP FC	0	-	2	TOULOUSE SA	
AGATE FC	0	-	3	ASC CNES	F

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3

AS MATRA	2	-	0	LABEGE INTER FC	
FC POTO	3	-	4	USEMA COLOMIERS	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 4: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 5

DEUX sorties temporaires et **NEUF** avertissements pour **ONZE** rencontres arbitrées.

ENVOI FEUILLE DE MATCH

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

VERIFICATION FEUILLE DE MATCH

Comme c'est précisé dans le **paragraphe 6 du pense bête**, les personnes qui signent la feuille de match à la fin de la rencontre (capitaine ou dirigeant), **doivent vérifier les SANCTIONS et les informations qui y sont inscrites.**

Il ne faudra pas venir ensuite nous réclamer en affirmant que vous n'étiez pas au courant des sanctions marquées par l'arbitre.

MATCHS DE RATRAPAGE

Vous savez tous que le calendrier prévoit les matchs de rattrapage pendant les vacances scolaires, **il vous faut prendre donc vos dispositions**, lorsque vous avez des rencontres en retard, afin de pouvoir les jouer pendant ces périodes-là, en fonction de la planification des rencontres.

Si vous êtes susceptibles de ne pas pouvoir jouer à certaines dates, prévenez nous bien en amont. Ce n'est **vraiment plus possible d'avoir les informations au dernier moment**, une fois que le match est programmé.

Vous connaissez tous la problématique qu'il existe avec la municipalité de Toulouse pour avoir les terrains, et c'est très difficile pour nous d'annuler les créneaux alors que nous faisons le " forcing " pour en avoir.

Sachez aussi que pour ceux qui ne veulent pas jouer pendant les vacances, il se pourrait que nous soyons obligés de vous faire jouer deux rencontres dans la même semaine en fin de saison.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 02/02/2024 - Coupe de la Ligue - Poule 4 - Journée 3 :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/2023
(ART 32 - B - f),

ZERIOUL Zakariae, licence n° 0462556, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/02/2024.

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2023
(ART 32 - B - f),

ROUX David, licence n° 0286504, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/02/2024.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (ART 32 - §G - a),

Pour " *COUP DE PIED A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, (FC BALEC)

- HUIT (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, purgé le 31/01/2024, reste SEPT (7) matchs de suspension ferme à compter du 05/02/2024.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

PASPORT

AS ESTORIL (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

ASC CNES

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Excellence - Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA B

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 6 aller

FREESCALE

IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 9 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

Division : Honneur - Journée 11 retour

NIMBA OT

INTERNAT FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune :1/16^{èmes} de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	FC UKRAINE (75)	Tournefeuille Synthé	Sa 10/02	19h00
PASPORT	AS ESTORIL (94)	La Ramée Synthé	Sa 10/02	20h00

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12/23)

ASC CNES	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45
----------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
--------------------	---------	-------	--	--

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu 12/02	20h30
-------------	-------------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 14/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET	INTERNAT FC	Launaguet Hb	Lu 12/02	20h00
-----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

FREESCALE	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 15/02	19h45
-----------	---------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11/23)

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup-Cammas Hb	Je 15/02	20h15
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune :1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC	AC VICTOR HUGO (94)	A définir	Sa 24/02	15h00
----------------	---------------------	------------------	----------	-------

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT 31	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
-------------------	---------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu	26/02	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me	28/02	19h45
USEMA COLOMIERS	FORZA VIOLA FC	Capitany Synthé	Me	28/02	20h15
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve	01/03	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Ramonville Hb	Ma	27/02	19h45
SAINT-ALBAN	SHADOCKS DE SEILH	St Alban Coudon Hb	Lu	26/02	20h30
ALTRAN FOOT	LABEGE INTER FC	Blagnac baradels Syn	Je	29/02	21h00

Exempt : AS MATRA

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me	28/02	20h30
IO TEAM	AS DRT	Lardenne Synthé	Me	28/02	19h45
FREESCALE	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu	26/02	20h00
NIMBA OT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu	26/02	20h00

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb	Me	28/02	20h15
CHIPIRONS O.	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me	28/02	20h00
CONFLUENT LP	AS EVOTEC	Pinsaguel Hb	Lu	26/02	20h30
VIEILLES CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je	29/02	19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Trophée de l'amitié

AS MATRA	FC BALEC	Balma Latécoère	Je	29/02	20h30
----------	----------	-----------------	----	-------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



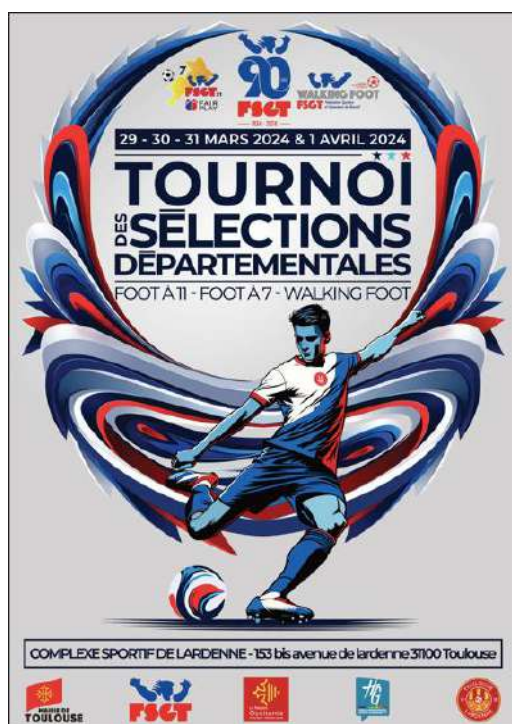
13 février 2024

N° 24

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 6,
- Sportivité semaine 6,
- Prévision calendrier,
- Sanction,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 10,
- Infos Coupe Delaune,
- Jeu.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 février 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)	-		26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-	09/02 (2)	12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02

INFO => Pour les derniers clubs notés dans le tableau ci-dessus, venez retirer vos Licences/cartes au plus vite svp.

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 6

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrages

TOULOUSE SA	3	-	0	AGATE FC	F
AS CNRS-CAES	3	-	4	LES SHADOCKS DE SEILH	
ALTRAN FOOT	1	-	2	CHIPIRONS OL.	
USEMA COLOMIERS	7	-	1	CHU TOULOUSE FC	

Coupe de Printemps : Cadrages

AS EVOTEC	1	-	4	BELLA BARBARIANS (7)	
IO TEAM	4	-	1	AS MATRA 2	
AS SAINT-LOUP-CAMMAS	2	-	5	FC POTO (7)	

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrages

INTERNAT FC	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	10	FC CANTOU'LOUSAIN	


Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10)

AS MATRA	0	-	0	ASC CNES	
----------	---	---	---	----------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 08/12)

LABEGE INTER FC	3	-	2	SAINT-ALBAN	
-----------------	---	---	---	-------------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

NIMBA OT		Remis		AS DRT	
----------	--	--------------	--	--------	---

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12)








ASFP LUSITANOS	1	-	1	SB FC LAUNAGUET	
----------------	---	---	---	-----------------	--

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASCA	1	-	3	CONFLUENT LP	
------	---	---	---	--------------	--

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	3	FC UKRAINE (75)	
Tirs au but	5	-	6		
PASPORT	2	-	1	AS ESTORIL (94)	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 5: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

CINQ sorties temporaires, **QUATORZE** avertissements et **UNE** exclusion directe pour **QUINZE** rencontres arbitrées.

PREVISION CALENDRIER



La semaine 19 (du 6 au 10 mai) s'avère particulière cette saison avec deux jours fériés. Les rencontres ne se joueront que le lundi et le mardi. Certaines équipes nous ont déjà avertis qu'elles ne pourront pas disposer de leurs joueurs. Donc nous vous demandons de nous signaler si vous ne voulez pas jouer cette semaine là, avant la mise en place du calendrier. Lors de cette semaine sont prévus les demi-finales de la coupe Occitane, ainsi que des matchs de rattrapage. Si nous prévoyons des rencontres durant ces deux jours et que vous ne pouvez pas les faire sans nous en avoir averti en amont, vous aurez vos rencontres perdues par forfait.

Merci !!!!!

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

SANCTION

Rencontre AS SAINT-LOUP CAMMAS / FC POTO(7) du 08/02/2024 - Coupe de Printemps - Cadrage :

Pour "**FAUTE DERNIER DEFENSEUR**"

- EXCLUSION -

GIRARD Jonathan, licence n° 0085611, (AS SAINT-LOUP-CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/02/2024.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / FIZIOS (13) du 13/01/2024 - Coupe de France Auguste Delaune - Cadrage sud :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/12/2023
(ART 32 - B - f),

SAULES Yohan, licence n° 0182503, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/02/2024.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 10 DU 04/03/2024 AU 08/03/2024

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de Finale

AJ SAINT EXUPERY BELLA BARBARIANS (7) Voir feuille des rencontres de ce bulletin
SOPRA STERIA FOOT BLS 31 (F7) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) **A définir** Sa 24/02 15h00

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT 31 FC POTO Lardenne Synthé Me 21/02 19h45

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC ATHLETICO TOLOSA B Muret Auriol Synthé Lu 26/02 20h00

FC CANTOU'LOUSAIN TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 28/02 19h45

USEMA COLOMIERS FORZA VIOLA FC Capitany Synthé Me 28/02 20h15

FC POTO PASPORT Lardenne Synthé Ve 01/03 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES AJ SAINT EXUPERY Ramonville Hb Ma 27/02 19h45

SAINT ALBAN SHADOCKS DE SEILH St Alban Coudon Hb Lu 26/02 20h30

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac baradels Syn Je 29/02 21h00

Exempt : AS MATRA

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A ASFP LUSITANOS St Alban Coudon Hb Me 28/02 20h30

IO TEAM AS DRT Lardenne Synthé Me 28/02 19h45

FREESCALE SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 26/02 20h00

NIMBA OT INTERNAT FC Fenouillet Plage Hb Lu 26/02 20h00

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 28/02 20h15

CHIPIRONS O. AS MATRA 2 Fenouillet Collège Syn Me 28/02 20h00

CONFLUENT LP AS EVOTEC Pinsaguel Hb Lu 26/02 20h30

VIEILLES CANAILLES SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Je 29/02 19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Trophée de l'amitié

AS MATRA

FC BALEC

Balma Latécoère

Je 29/02 20h30

SEMAINE 10 DU 04/03/2024 AU 08/03/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/8^{èmes} de Finale

AS MATRA	SAINT-ALBAN	Balma Latécoère	Je 07/03 20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	INTERNAT FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 08/03 20h00
LES SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 08/03 20h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	Stadium B.Taton Syn	Je 07/03 20h15
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 04/03 20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 06/03 20h15
CHIPIRONS O.	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 06/03 20h00
ASC CNES	AS DRT	Ramonville Hb	Ma 05/03 19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{èmes} de Finale

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu 04/03 20h00
ATHLETICO TOLOSA A	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 06/03 20h30
AJ SAINT EXUPERY	BELLA BARBARIANS (7)	A définir	
FC BALEC	VIOLA UNITED (F7)	Sordelo Hb	Me 06/03 19h45
LABEGE INTER FC	CONFLUENT LP	Deyme Hb	Ve 08/03 20h00
FREESCALE	FC POTO (F7)	Sordelo Hb	Je 07/03 19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me 06/03 20h30
SOPRA STERIA FOOT	BLS 31(F7)	A définir	

INFOS COUPE A.DELAUNE

2 de nos 3 équipes disputaient ce samedi les 1/16^{ème} de finale de la Coupe de France Auguste Delaune. A l'issue de ces matchs, l'équipe de PASPORT se qualifie pour les 1/8^{ème} de finale et l'équipe du FC CANTOU'LOUSAIN est éliminée (en attendant le résultat du 3^{ème} match du FORZA VIOLA FC à venir).

EQUIPES de PASPORT et AS ESTORIL (94).



JEU

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6 : Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

			ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
			2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1								N							
	Beauzelle	2								N							
	Colomiers	3								N							
	Lardenne	4					N	N	N	O	N	N					
	Muret	5								N							
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6															
	Bleue	7															
	Rouge	8															
	Verte	9															
	Blanche	10															
COMPETITION	Championnat	11															
	Coupe Haute-Garonne	12	O														
	Coupe de Printemps	13					N										
	Coupe Occitane	14															
	Challenge sportivité	15															

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



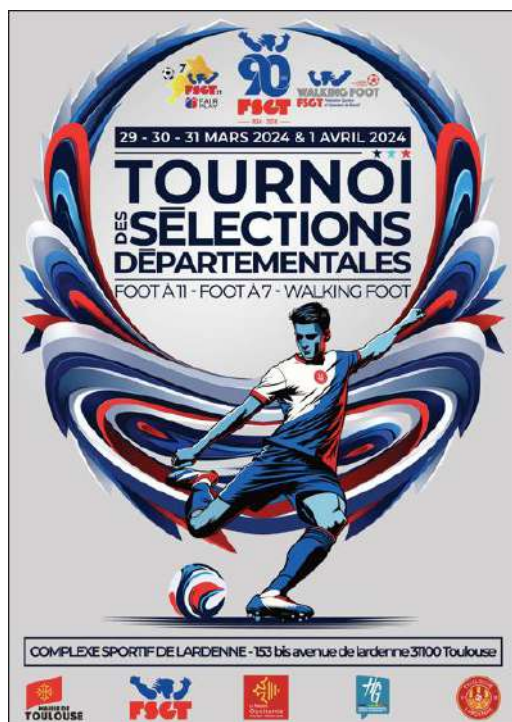
20 février 2024

N° 25

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

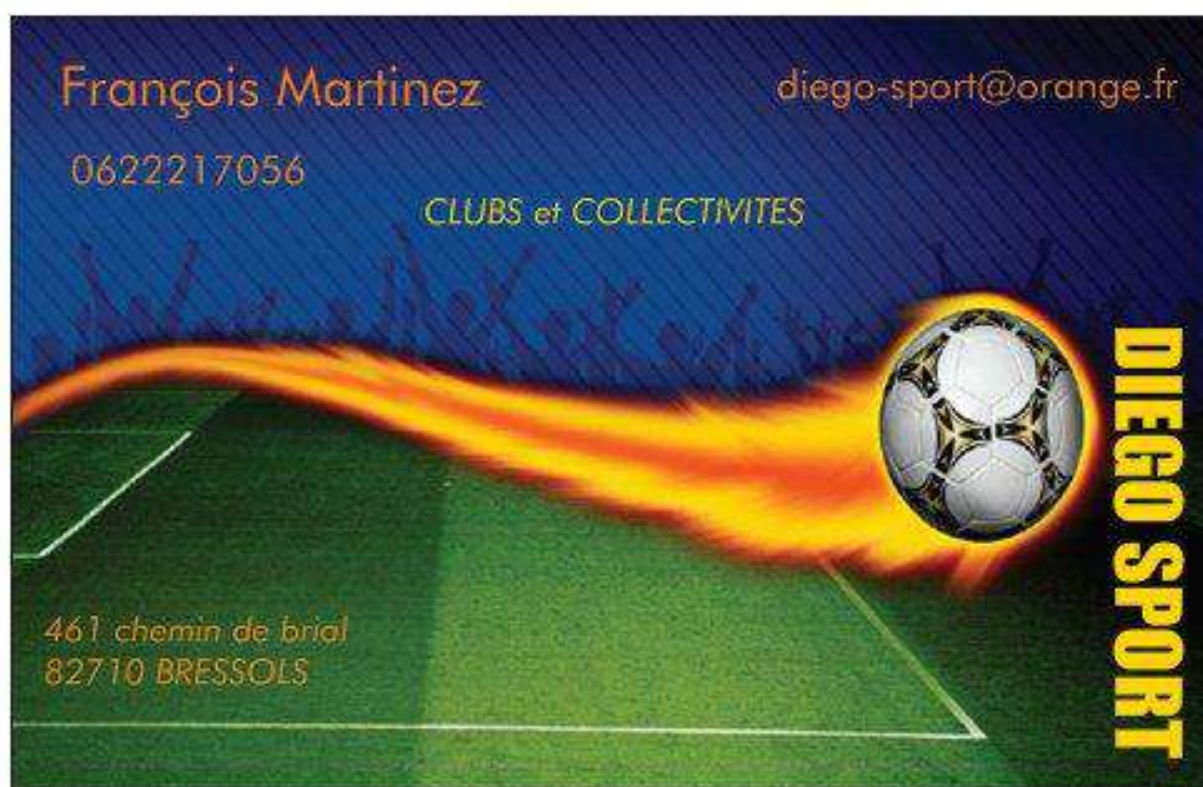
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Prévision calendrier,
- Sanction,
- Commission d'appel,
- Challenge de la Sportivité,
- Trophée de la Sportivité,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 11,
- Jeu.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 19 février 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)	-		26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-	19/02 (3)	29/01
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02

INFO => Pour les derniers clubs notés dans le tableau ci-dessus, venez retirer vos Licences/cartes au plus vite svp.

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 7

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 1 (remis du 21/12)

ASC CNES	2	-	5	TOULOUSE SA	
----------	---	---	---	-------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10)

SAINT-ALBAN	4	-	3	ALTRAN FOOT	
-------------	---	---	---	-------------	--

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11)

ASFP LUSITANOS		Remis		NIMBA OT	
----------------	--	--------------	--	----------	---

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12)








SB FC LAUNAGUET		Remis		INTERNAT FC	
-----------------	--	--------------	--	-------------	---

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

FREESCALE	1	-	2	IO TEAM	
-----------	---	---	---	---------	--

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS SAINT-LOUP-CAMMAS	3	-	4	SOPRA STERIA FOOT	
----------------------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 6: Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 7

UNE sortie temporaire, **DEUX** avertissements pour **QUATRE** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre ASC CNES / TOULOUSE SA du 14/02/2024 - Coupe de la Ligue - Poule 4 - Journée 1 :

Pour " **ENERVEMENT** "

- SORTIE TEMPORAIRE -

Soit 3 (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 05/12/2023 et du 13/12/2023 (ART 32 - A - d),

COURNEDE Emmanuel, licence n° 0016243, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 26/02/2024.

COMMISSION D'APPEL

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à l'appel dûment formulé par le club du FC BALEC ainsi que la réception de nouveaux éléments, après analyse de ceux-ci et relecture du rapport du joueur ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**ART 32 - §F - d**), décide de modifier la sanction parue au bulletin n°23 :

Pour "*TENTATIVE DE COUP A L'EGARD D'UN ADVERSAIRE* "

- **EXCLUSION** -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, (FC BALEC)

- **Quatre (4) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 29/01/2024.**

Le joueur ayant déjà purgé 1 match ferme (l'automatique le 31/01/24), reste Trois (3) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 19/02/2024.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

Nous vous rappelons le mode de calcul concernant ces deux challenges.

Des points sont attribués aux équipes en fonction, d'une part des sanctions reçues, et d'autre part des rencontres qui sont arbitrées.

Les critères pour établir le classement de ces challenges sont :

① Pour les sanctions :

- 1 point pour une sortie temporaire,
- 2 points pour un avertissement,
- 3 points pour deux sorties temporaires pour le même joueur au cours d'une même rencontre,
- 4 points pour deux sanctions (sortie temporaire + avertissement), pour le même joueur au cours de la même rencontre,
- 5 points pour deux avertissements, pour le même joueur au cours de la même rencontre,
- 7 points pour une exclusion définitive d'un joueur, § C-a à C-d,
- 10 points pour une exclusion définitive d'un joueur, à partir de § D-a.

② Pour le nombre de match arbitrés :

- Pour chaque match arbitré, il est attribué 0,3 point. A l'issue de ce résultat, l'équipe qui a été le plus arbitrée marque 0 point. Et ainsi de suite.
- Une équipe ayant fait un Forfait est pénalisée de 4 points.
- Une équipe étant responsable d'un arrêt de la rencontre est elle pénalisée de 15 points.

La somme des points attribués pour l'arbitrage et les sanctions constitue le résultat final.

L'équipe ayant obtenu le plus faible total de points est déclarée gagnante.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE JOMA au 19/02/24

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES		FORF
1 ^{er}	AS MATRA	6,2	14	1	0	0	2	0	0	0	
2°	PASPORT	7,5	13	0	0	0	3	0	0	0	
3°	ALTRAN FOOT	9	18	3	0	0	4	0	0	0	
4°	ATHLETICO TOLOSA B	12,8	12	1	0	0	4	0	0	0	1
5°	SAINT-ALBAN	14,2	14	10	0	0	4	1	0	0	
6°	FC CANTOU'LOUSAIN	19,6	16	1	0	0	9	0	0	0	
7°	FORZA VIOLA FC	20,5	13	2	0	0	5	0	1	0	
8°	USEMA COLOMIERS	21,6	16	1	0	0	5	0	0	1	
9°	SHADOCKS SEILH	22,5	13	3	0	0	5	0	0	0	2
10°	FC POTO	23,5	13	0	0	1	9	0	0	0	
11°	MECAP FC	26,9	15	1	0	0	5	1	0	1	
12°	TOULOUSE SA	30,9	15	0	0	0	15	0	0	0	
13°	AJ SAINT-EXUPERY	32,1	11	0	0	0	10	0	0	1	
14°	LABEGE INTER FC	32,9	15	2	0	0	4	3	1	0	
15°	ASC CNES	35,2	14	4	0	0	3	2	0	1	
		FORFAIT GENERAL									
	AGATE FC	12,9	5	1	0	0	2	0	0	0	

TROPHEE DE LA SPORTIVITE

TROPHEE DE LA SPORTIVITE SELALI au 19/02/24

	EQUIPES	POINTS	MATCHS	CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS BLANCS	DOUBLES CARTONS	CARTONS JAUNES	DOUBLES CARTONS JAUNES	CARTONS ROUGES		FORF
1 ^{er}	AS EVOTEC	3	8	0	0	0	0	0	0	0	
2°	AS MATRA 2	6,7	14	1	0	0	2	0	0	0	
3°	FREESCALE	7,9	15	1	0	0	3	0	0	0	
4°	ASCA	8,2	14	1	0	0	3	0	0	0	
5°	IO TEAM	8,5	13	1	0	0	3	0	0	0	
6°	NIMBA OT	9,9	5	0	0	0	3	0	0	0	
7°	VIEILLES CANAILLES	12,9	15	2	0	0	5	0	0	0	
8°	AS DRT	13,8	12	2	0	0	3	0	0	0	1
9°	ATHLETICO TOLOSA A	15,8	12	2	0	0	6	0	0	0	
10°	INTERNAT FC	18,5	13	3	0	1	5	0	0	0	
11°	ASFP LUSITANOS	21,5	13	0	0	0	5	0	0	1	
12°	FC BALEC	22,5	14	0	0	0	2	0	1	1	
13°	CONFLUENT LP	26,5	13	3	0	0	11	0	0	0	
14°	SB FC LAUNAGUET	29,1	11	5	0	0	6	0	0	1	
15°	CHU TOULOUSE	32,5	13	3	0	0	9	0	0	1	
16°	AS ST LOUP CAMMAS	44,1	11	4	0	0	6	0	2	0	3

17°	CHIPIRONS O	53,3	17	2	0	0	5	0	1	0
18°	SOPRA STERIA	59,1	11	0	0	0	2	0	0	1

PREVISION CALENDRIER



La semaine 19 (du 6 au 10 mai) s'avère particulière cette saison avec deux jours fériés. Les rencontres ne se joueront que le lundi et le mardi. Certaines équipes nous ont déjà avertis qu'elles ne pourront pas disposer de leurs joueurs. Donc nous vous demandons de nous signaler si vous ne voulez pas jouer cette semaine là, avant la mise en place du calendrier. Lors de cette semaine sont prévus les demi-finales de la coupe Occitane, ainsi que des matchs de rattrapage. Si nous prévoyons des rencontres durant ces deux jours et que vous ne pouvez pas les faire sans nous en avoir averti en amont, vous aurez vos rencontres perdues par forfait.

Merci !!!!!

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 8 DU LE 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ALTRAN FOOT

LABEGE INTER FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



« Vous pouvez vous rendre compte qu'à partir de la semaine 9 une rencontre supplémentaire est programmée : Trophée de l'Amitié. Cela dans le but de faire jouer les équipes de Promotion Excellence qui sont « amputées » des rencontres contre AGATE FC qui s'est déclarée forfait général.

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC AC VICTOR HUGO (94) Sordelo Hb

Sa 24/02 15h00

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 26/02 20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 28/02 19h45
USEMA COLOMIERS	FORZA VIOLA FC	Capitany Synthé	Me 28/02 20h15
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve 01/03 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 27/02 19h45
SAINT-ALBAN	SHADOCKS DE SEILH	St Alban Coudon Hb	Lu 26/02 20h30
ALTRAN FOOT	LABEGE INTER FC	Remis	

Exempt : AS MATRA



AS MATRA a une rencontre de programmée

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 28/02 20h30
IO TEAM	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 28/02 19h45
FREESCALE	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 26/02 20h00
NIMBA OT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 26/02 20h00

Exempt : FC BALEC



FC BALEC a une rencontre de programmée

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb	Me 28/02 20h15
CHIPIRONS O.	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 28/02 20h00
CONFLUENT LP	AS EVOTEC	Pinsaguel Hb	Lu 26/02 20h30
VIEILLES CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 29/02 19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Trophée de l'amitié

AS MATRA	FC BALEC	Balma Latécoère	Je 29/02 20h30
----------	----------	-----------------	----------------

SEMAINE 10 DU 04/03/2024 AU 10/03/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/8^{èmes} de Finale

AS MATRA	SAINT-ALBAN	Balma Latécoère	Je 07/03 20h30
FC CANTOU'LOUSAIN	INTERNAT FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 08/03 20h00
LES SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 08/03 20h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	Stadium B.Taton Syn	Je 07/03 20h15
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 04/03 20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 06/03 20h15
CHIPIRONS O.	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 06/03 20h00
ASC CNES	AS DRT	Ramonville Hb	Ma 05/03 19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{èmes} de Finale

SB FC LAUNAGUET	ASCA	Launaguet Hb	Lu 04/03	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 06/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	BELLA BARBARIANS (7)	A définir		
FC BALEC	VIOLA UNITED (F7)	Sordelo Hb	Me 06/03	19h45
LABEGE INTER FC	CONFLUENT LP	Deyme Hb	Ve 08/03	20h00
FREESCALE	FC POTO (F7)	Sordelo Hb	Je 07/03	19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me 06/03	20h30
SOPRA STERIA FOOT	BLS 31(F7)	A définir		

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{èmes} de finale

AS VITRY (94)	PASPORT	Vitry	9 ou 10/03
---------------	---------	-------	------------

SEMAINE 11 DU 11/03/2024 AU 15/03/2024

Division : Excellence - Journée 9 retour

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA B	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 15/03	20h00
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 15/03	20h00
PASPORT	FORZA VIOLA FC	Stadium B.Taton Syn	Je 14/03	20h15
TOULOUSE SA	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 11/03	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour

SHADOCKS DE SEILH	ASC CNES	Seilh Synthé	Ve 15/03	20h45
AJ SAINT EXUPERY	SAINT-ALBAN	A définir		
AS MATRA	LABEGE INTER FC	Balma Latécoère	Je 14/03	20h30

Exempt : ALTRAN FOOT



ALTRAN FOOT a une rencontre de programmée

Division : Honneur - Journée 12 retour

NIMBA OT	ATHLETICO TOLOSA A	A définir		
SB FC LAUNAGUET	ASFP LUSITANOS	Launaguet Hb	Lu 11/03	20h00
FC BALEC	AS DRT	Sordelo Hb	Me 13/03	19h45
IO TEAM	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 11/03	20h00

Exempt : FREESCALE



FREESCALE a une rencontre de programmée

Division : Promotion - Journée 12 retour

SOPRA STERIA FOOT	CONFLUENT LP	Sordelo Hb	Je 14/03	19h45
AS MATRA 2	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 13/03	19h45
ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me 13/03	20h15
CHIPIRON O.	AS EVOTEC	Fenouillet Collège Syn	Me 13/03	20h00

Exempt : CHU TOULOUSE FC

Trophée de l'amitié

ALTRAN FOOT	FREESCALE	Blagnac baradels Syn	Je 14/03	21h00
-------------	-----------	----------------------	----------	-------

JEU

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6 : Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

			ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
			2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1								N							
	Beauzelle	2								N							
	Colomiers	3								N							
	Lardenne	4					N	N	N	O	N	N					
	Muret	5								N							
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6															
	Bleue	7															
	Rouge	8															
	Verte	9															
	Blanche	10															
COMPETITION	Championnat	11															
	Coupe Haute-Garonne	12	O														
	Coupe de Printemps	13					N										
	Coupe Occitane	14															
	Challenge sportivité	15															

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			



29 - 30 - 31 MARS 2024 & 1 AVRIL 2024

TOURNOI DES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

FOOT À 11 - FOOT À 7 - WALKING FOOT



COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE - 153 bis avenue de lardenne 31100 Toulouse



Il n'y aura pas
de bulletin la
semaine prochaine